



Test d'accès à la préparation aux épreuves écrites
du concours interne et externe de conservateur de bibliothèques

Durée du test 3h

Votre copie est à déposer sur le drive avant 16h15. Cliquez sur le lien ci-dessous :

[Test bibliothèques dépôt copies](#)

EPREUVE 1 : Dissertation

(durée conseillée 2 heures ; coefficient 2 ; 20 points)

Sujet : « L'Éducation est-elle une affaire d'Etat? »

EPREUVE 2 : Questions autour de mises en situation professionnelles liées à l'organisation, au fonctionnement ou à l'actualité des bibliothèques

(durée conseillée 1 heure ; coefficient 1 ; 20 points)

Q1: Vous êtes directeur-trice des bibliothèques de la ville de Libri (60 000 habitants). Votre responsable de l'action culturelle vient vous parler d'un projet de lecture de contes par des Drag Queens. Certains agents semblent inquiets par ce projet, car ils ont eu écho de projets similaires dans d'autres villes, qui ont pu donner lieu à des menaces du personnel, mais l'équipe au complet est globalement partie prenante de la démarche. Que faites-vous ?

Q2: Votre élue culture vous accoste à un événement et vous fait part de son souhait de créer une bibliothèque – artothèque dans un quartier prioritaire. En effet, une nouvelle construction d'équipement culturel est prévue dans ce quartier de 2000 habitants en plein renouvellement urbain. Comment procédez-vous ?

Q3: Vous êtes à la tête d'un pôle de plusieurs médiathèques dans une intercommunalité de 120 000 habitants. Lors d'une animation culturelle en hors-les-murs durant l'été, un agent d'une de vos médiathèques, qui tente de séparer deux enfants qui se disputent, frappe l'un d'entre-eux. La famille est scandalisée : quelqu'un, qui est présent sur site, vous appelle à votre bureau et vous fait part de la situation, que faites-vous ?

Q4: A la ville de Libri, votre élue vous demande d'étendre les horaires d'ouverture des 3 médiathèques. Les agents sont inquiets et en défaveur de cette démarche : vous êtes d'ailleurs interpellés par les syndicats. Que faites-vous ?

Eléments de correction du test 2024

EPREUVE 1 : Dissertation

(Durée conseillée 2 heures ; coefficient 2 ; 20 points)

Sujet : « L'Éducation est-elle une affaire d'Etat? »

Introduction

Définitions:

Education = élever.

Affaire = à faire, une activité, son résultat.

Auparavant, éducation des nobles (Grand Tour), par l'Église. Au XIXe, l'éducation devient une affaire d'Etat.

problématique: l'école a été créée pour former le citoyen mais semble aujourd'hui en faillite.

I- L'Éducation, une affaire d'Etat, qui permet de former le citoyen

A - L'Éducation, un moyen pour l'Etat d'assurer une assise républicaine

- XIXe, développement des écoles primaires
- Lois scolaires, dans le contexte de la IIIe République
- Bibliothèques populaires
- Les écoles, qui aident à créer un "imaginaire national" Benedict Anderson / Renan

B - le XXe de la massification à une dimension internationale

- Loi Devaquet
- Augmentation des reçus au bac
- Ecoles normales, grandes écoles (Ena : qui forme les administratifs et politiciens)
- Classements PISA, l'Éducation une affaire internationale, d'image

> Transition : L'école reste un lieu d'inégalités sociales (école bourdieusienne). Ainsi, elle failli parfois à la construction du citoyen.

II- L'Éducation un enjeu national et de citoyenneté concurrencé et mis en débat

A- L'Etat concurrencé dans ses moyens d'actions

- Plus les moyens des ambitions: difficultés RH, etc.
- Fragmentation de l'école / contournement de la carte scolaire
- L'école n'est plus vecteur d'unité nationale
- L'école n'est plus forcément un ascenseur social (Piketty)
- Développement d'écoles alternatives type Freinet
- Essor d'autres canaux de formation (ex réseaux sociaux)

B - Vers une Ecole populaire ou territorialisée ?

- Mouvement d'éducation populaire
- Rôle des collectivités territoriales: bibliothèques, temps périscolaire

- Possibilité de créer des cours de pédagogie dans les cursus enseignants
- Des directeurs d'établissement véritables professionnels

Conclusion : rôle des bibliothèques ?

Notation :

- 2 points orthographe / syntaxe
- 5 points intro
- 10 points développements
- 1 point transition
- 2 points conclusion avec ouverture

EPREUVE 2 : Questions autour de mises en situation professionnelles liées à l'organisation, au fonctionnement ou à l'actualité des bibliothèques
(durée conseillée 1 heure ; coefficient 1 ; 20 points)

Q1: Vous êtes directeur-trice des bibliothèques de la ville de Libri (60 000 habitants). Votre responsable de l'action culturelle vient vous parler d'un projet de lecture de contes par des Drag Queens. Certains agents semblent inquiets par ce projet, car ils ont eu écho de projets similaires dans d'autres villes, qui ont pu donner lieu à des menaces du personnel, mais l'équipe au complet est globalement partie prenante de la démarche. Que faites-vous ?

1. Constituer le groupe projet.
2. En parler à sa hiérarchie, élaborer une note de projet.
3. Le faire valider par les élus / le cab.
4. Si la décision politique est de maintenir l'événement: accompagner l'équipe sur le caractère sensible et le message qui pourrait être communiqué (médiation).
5. Alerter la Dircom, la sécurité avant l'événement.
6. Organiser l'événement.

(5 points)

Q2: Votre élue culture vous accoste à un événement et vous fait part de son souhait de créer une bibliothèque – artothèque dans un quartier prioritaire. En effet, une nouvelle construction d'équipement culturel est prévue dans ce quartier de 2000 habitants en plein renouvellement urbain. Comment procédez-vous ?

1. En faire part à la direction.
2. Diagnostic de territoire sur les besoins des habitants et sur ce type de propositions.
3. Benchmark.
4. Note de projet à faire valider par la hiérarchie et élus, avec première proposition budgétaire et calendrier.
5. Groupes de travail type co tech et co pil de suivi du projet avec toutes les parties prenantes, réguliers.

6. Avancée sur chaque partie du projet (public, animations, lieu, mobilier, déménagement, etc.) en mode projet.

(5 points)

Q3: Vous êtes à la tête d'un pôle de plusieurs médiathèques dans une intercommunalité de 120 000 habitants. Lors d'une animation culturelle en hors-les-murs durant l'été, un agent d'une de vos médiathèques, qui tente de séparer deux enfants qui se disputent, frappe l'un d'entre-eux. La famille est scandalisée : quelqu'un, qui est présent sur site, vous appelle à votre bureau et vous fait part de la situation, que faites-vous ?

1. Prévenir la direction.
2. Se rendre sur site. Ou en faire part au cadre de proximité.
3. Isoler l'agent et la famille, présenter des excuses à la famille.
4. Récolter des témoignages écrits d'agents et faire un rapport d'incident.
5. Prévenir la DRH, avec le rapport.
6. prévoir une sanction en lien avec la RH (avertissement, blâme).

(5 points)

Q4: A la ville de Libri, votre élue vous demande d'étendre les horaires d'ouverture des 3 médiathèques. Les agents sont inquiets et en défaveur de cette démarche : vous êtes d'ailleurs interpellés par les syndicats. Que faites-vous ?

1. En faire part à la hiérarchie.
2. Diagnostic de territoire et sur les besoins des usagers.
3. Benchmark.
4. groupes de travail avec les encadrants puis avec les agents sur comment travailler l'extension des horaires (pas forcément le dimanche).
5. Ébauche de projet, transmis à la direction.
6. Allers retours avec la direction.
7. Présentation aux syndicats.
8. Si changement de temps de travail, passage CST.

(5 points)

I- « L'Éducation est-elle une affaire d'Etat ?

Depuis la Révolution, la place de l'Etat dans l'éducation est clairement posée pour ne pas dire qu'elle est réaffirmée à partir de la Troisième république. Obligatoire et laïque, l'école devient clairement une affaire d'Etat. La récente intervention du ministre de l'Education de l'Education, Gabriel Attal, sur « l'exigence des savoirs » atteste de ces enjeux, tant politique qu'éducatif. Pourtant, face à l'émergence de nouveaux acteurs, ce contrôle est de plus en plus questionné et l'on s'interroge de savoir si l'école peut encore être une affaire d'Etat ou si elle n'est pas confrontée à une exigence d'évolution ? Nous verrons donc comment dans un premier temps, l'enjeu éducatif devient un enjeu politique et comment dans un deuxième temps, l'administration fait face à de nombreuses objections.

Peu après la révolution française, Condorcet projette un enseignement laïc et une égalité entre filles et garçons. Jusqu'à la III^e République, diverses mesures dont la Loi Guizot en 1833, s'attachent à rendre l'école obligatoire. Mais, c'est avec Jules Ferry, sous la Troisième République que l'Etat imposera un véritable contrôle en rendant l'instruction obligatoire et laïque. La loi de 1905 actera cette séparation.

Depuis, les débats n'ont eu de cesse de diviser le monde enseignant et la société civile, entre les défenseurs d'une « certaine morale » et les garants des valeurs universelles et démocratiques. La liberté, l'égalité, la fraternité mais aussi la mixité, la laïcité, de la cohésion sociale sont quelques-unes des valeurs défendues, réaffirmées par l'Etat et remis en cause par un certain nombre. L'école est devenu un enjeu hautement politique qui fait l'objet de débats souvent houleux : l'exclusion de trois collégiennes portant le voile en 1989 et les lois qui suivirent soit celle du 15 mars 2004

excluant tout signe religieux ostensible à l'école ou plus récemment la note de service du ministre Gabriel Attal interdisant le port de l'Abaya.

Mais d'autres sujets sont tout aussi clivant et l'Etat défend systématiquement ces orientations dans le respect des valeurs démocratiques. Il en est ainsi de la position de l'ancienne ministre de l'Education, Najat Vallaud Belkacem, violemment attaquée sur la théorie du genre et qui avait promu l'expérimentation à la rentrée 2013 des ABCD de l'égalité. Ces divers exemples montrent ainsi que l'école est une affaire d'Etat, certaines orientations générant de forts clivages que l'Etat se fait fort d'assumer au nom de ces valeurs. En outre, l'Etat, au-delà de ces problématiques et face à une montée du populisme se doit d'être garant d'une éducation pour toutes et pour tous, non excluante et non discriminante.

L'école se doit de garantir une éducation pour l'ensemble de la population et ainsi lutter contre les inégalités et promouvoir la cohésion sociale. Ces dernières années, l'augmentation de la précarité, l'échec scolaire, la non-garantie d'une évolution sociale, les fractures entre les classes sociales et les contestations toujours plus nombreuses font de l'éducation une priorité. En effet, alors que selon l'Insee 17 % de la population est touchée par « l'illectronisme » et que l'illettrisme représente 7 % de la population française, le gouvernement se doit de proposer des solutions et d'engager des actions pour y remédier. L'école est donc le pivot central des réflexions et diverses mesures ont été prises à ce sujet. Depuis 2020, la lutte contre le décrochage scolaire est devenue un enjeu national. L'accompagnement, la formation sont quelques-unes des mesures mises en œuvre tout comme l'instruction obligatoire à partir de l'âge de trois ans. Pour ce qui est des programmes scolaires les apprentissages fondamentaux (le français et les mathématiques) sont renforcés. Un ensemble de dispositifs sont ainsi mis en place afin de garantir l'égalité des chances et ainsi assurer la cohésion sociale.

Cependant ce modèle est de plus en plus contesté et il importe de noter un profond changement avec l'émergence de nouveaux acteurs entraînant de fait une nécessaire évolution.

La « mainmise » de l'Etat sur l'Education est de plus en plus critiquée et appelle à apporter des modifications substantielles.

A l'heure du tout numérique, de la célébration de l'innovation et de l'agilité, le ministère de l'enseignement est de plus en plus critiqué pour sa rigidité, sa lourdeur administrative peu à même de résoudre les problèmes. Ces dernières années, de vives critiques se sont portées sur l'usage de parcoursup qui loin de faire l'unanimité, engendrent crispations et inquiétudes. Mais d'autres points pourraient être soulignés comme l'élaboration de programmes, diffusés sans concertation avec les enseignant.es ou l'annonce de mesures peu préparées et donc mal vécues par le milieu de l'enseignement qui se sentent, tout comme une part des parents ou des acteurs, déresponsabilisés face aux choix éducatifs.

En outre, la décentralisation initiée dans les années 1980, a révélé de nouveaux acteurs qui restent encore amplement écartés dans l'élaboration des grandes orientations de l'enseignement. Les collectivités territoriales contribuent aussi largement : l'enseignement primaire revient aux communes et l'enseignement secondaire et supérieur aux régions. Leur engagement financier mais aussi éducatif (avec la mise en place du périscolaire, de l'équipement informatique dans les collèges et les lycées, des sorties ...) est de plus en plus affirmé sans pour autant qu'il soit intégré au niveau national. On assiste donc à une sorte d'émiettement, d'éparpillement qui ne profite à personne, L'Etat dictant des orientations, les collectivités territoriales devant les appliquer sans concertations préalables. Les élu.es tendent à jouer un nouveau rôle et demandent désormais à être associé.es.

En guise de conclusion, L'éducation est encore une affaire d'Etat puisque les gouvernements successifs décident des grandes orientations et font de ce ministère un enjeu politique. Cependant, cette légitimité s'effrite un peu plus chaque jour et l'on peut se demander si cette vision ne devra pas, un jour, évoluer et intégrer de nouveaux acteurs dont font partie les collectivités territoriales.

II.

1) Pour rassurer les équipes et après évaluation de la situation et plus particulièrement des sujets d'inquiétude évoqués par les agents, je renouvelle ma confiance dans leur travail lors d'une réunion et leur rappelle que le rôle des bibliothèques repose sur une approche pluraliste, proposant des animations et des collections sur tous les sujets, incluant tous les publics, sans discrimination. Consciente des divisions et des réticences soulevées par la question du genre, je garantis dans un même temps la sécurité des agents. Aussi, après avoir acté et anticipé l'éventualité de menaces, j'établis un dossier abordant les divers dispositifs devant être mis en place : la présence renforcée ce soir-là d'agents de surveillance, la mise en place d'un plan de communication de « crise » avec un volet « éducatif », expliquant le rôle des bibliothèques. J'évoque aussi la situation avec la hiérarchie dont la directeur ou la directrice des affaires culturelles.

2) Q2: Votre élue culture vous accoste à un événement et vous fait part de son souhait de créer une bibliothèque – artothèque dans un quartier prioritaire. En effet, une nouvelle construction d'équipement culturel est prévue dans ce quartier de 2000 habitants en plein renouvellement urbain. Comment procédez-vous ?

Je me réjouis de cette nouvelle et suggère à l'élue de lui fournir un premier rapport de synthèse comportant des éléments d'information sur les besoins et les ressources. Le rapport intégrera une compréhension du territoire et de ses enjeux, du positionnement politique et stratégique de cette future bibliothèque, incluant en cela les acteurs en présence, et une partie budgétaire. Si les grands axes de ce dossier sont validés par l'élue, je travaillerai alors en concertation avec les acteurs (bibliothécaires compris), les acteurs culturels et associatifs présents sur le territoire et les habitants afin que

nous puissions définir les orientations de ce futur établissement. Ces divers échanges me permettront de construire, avec l'aide de la directrice des affaires culturelles, d'un conseiller culturel de l'Etat et les services « patrimoine » et urbanisme de la ville, le programme de réalisation – superficie, budget, planning ... - nécessaire au choix de l'architecte.

Parallèlement, un groupe de suivi du dossier et du chantier sera établi afin de m'épauler dans la conduite du projet. Sur la durée, un plan de communication sera déterminé afin d'informer, à différents niveaux, toutes les personnes concernées par ce projet.

- 3) Dans un premier temps, j'écoute et note tous les informations données par la personne présente sur les lieux du site. Je reçois l'agent pour entendre son témoignage et l'informe de la gravité de son acte et des sanctions disciplinaires afférentes –échange qui sera retranscrit envoyé par mail à l'agent. Je constitue un dossier des faits avec tous les éléments retranscrits mais aussi avec les informations mettant en exergue la nature des missions, le comportement passé de l'agent, les éventuelles difficultés, que je sou mets au service des ressources qui me permettra de mesurer les conséquences de cet acte. Je demande alors conseil auprès de ma hiérarchie. Ceci étant fait, je communique tous les éléments du dossier à l'agent dans l'éventualité d'une contestation de ce dernier. Parallèlement, je contacte la famille de l'enfant pour, d'une part, leur rappeler les règles inhérentes au bon fonctionnement d'une bibliothèque et le comportement attendu du public au sein de celle-ci, et d'autre part, leur indiquer que des sanctions sont ou seront prises contre le fautif. Dans un même temps, je communique auprès des équipes les règles de déontologie du fonctionnaire et envisage de l'évoquer dans le futur lors d'une réunion réunissant les acteurs et les actrices des médiathèques. J'envisage enfin une formation sur la gestion des conflits en bibliothèque à divulguer à l'ensemble du personnel en contact direct avec le public.

4) Avant toute chose, j'étudie le dossier afin de cerner les attentes et les critiques des agents et des organisations syndicales, l'idée étant de favoriser un dialogue apaisé. Je reçois les organisations syndicales pour les écouter mais aussi les interroger sur les inquiétudes, les « points bloquant » et sur la mise en œuvre d'une nouvelle organisation du travail. Je prends en compte toutes les informations pour travailler sur cette extension horaire. Dans un souci de concertation, j'organise une réunion avec les équipes pour d'une part les écouter et d'autre part leur apporter des éléments de réponse sur les points soulevés par les syndicats. Je propose de constituer un groupe de travail réfléchissant à divers scénarii. Suite à différentes rencontres, j'arbitre et sélectionne deux scénarii que je sou mets à l'élue : extensions possibles, contraintes, renfort budgétaires, ressources humaine supplémentaires sont quelques-uns des éléments présentés dans ce dossier.

« Test d'accès préparation écrite de conservateur de bibliothèques (Interne : Ancienneté de 7 ans, Externe : diplôme national au moins de niveau II) » – (TESBJ003). du 05/10/23

Epreuve 1 :

L'éducation est aujourd'hui, ou peut-être depuis toujours, est un sujet qui soulève des convictions ou des indignations dans l'opinion publique. On dirait presque qu'il s'agit d'un enjeu sociétal qui revêt un caractère irrémédiablement insatisfaisant aux yeux de certains, dès lors qu'il est vu sous un seul angle de sa définition et non dans sa globalité. On parle d'Education nationale, d'éducation populaire, ou d'éducation parentale. Toutes ses facettes sont complémentaires d'un même objectif : la construction des hommes et des femmes de demain.

Nous verrons dans un premier temps, comment le modèle français d'une Education nationale tente de répondre aux objectifs d'une des valeurs de la république française, l'égalité. Les difficultés et critiques de l'école de Jules Ferry sont intéressantes en ce sens qu'elles permettent l'émergence de nouvelles écoles aux pédagogies variées. Nous questionnerons la place de ces expériences dans le champ de l'éducation. Il conviendra dans une seconde partie de compléter le propos en abordant la part de l'éducation non encadrée par un système scolaire quel qu'il soit.

I. L'école de Jules Ferry et ses alternatives

On ne peut plus dissocier le nom de Jules Ferry de l'école française, pas en raison d'une chanson bien connue, mais car ce dernier l'a rendue obligatoire à la fin du XIXe siècle sous la Troisième République. Ce marqueur fort de l'histoire de l'éducation en France est le socle de notre modèle éducatif, même si des évolutions au cours de la 2^e moitié du XXe siècle tendent à déplacer légèrement les valeurs fondamentales prônées par Jules Ferry.

A. Le modèle de l'Education nationale et de l'instruction publique

Rappelons qu'à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, les enjeux d'accès à la connaissance et le besoin d'apprentissage de bases (lecture, calcul...etc) ont été comblés par la mise en place de l'école gratuite et obligatoire. Le caractère obligatoire de l'école montre l'engagement de l'Etat dans le rôle d'égalité d'accès. L'éducation est un moyen de réduire les inégalités sociales, de favoriser l'accession à des métiers variés, et a l'ambition d'améliorer le niveau de vie des concitoyens. De grandes ambitions pour un ministère qui s'appellera d'abord ministère de l'Instruction publique puis deviendra le Ministère de l'Education Nationale sous la Ve République.

Sous le ministère de l'Instruction publique, il est intéressant de rappeler que ce dernier regroupait les écoles mais également les bibliothèques, intégrées à part entière au système éducatif. Très tôt, le caractère éducatif des bibliothèques est prioritaire. C'est à cette époque que l'enseignement des matières enseignées comme tronc commun de connaissances de base au programme sont choisies et structurées. Ainsi, les bibliothèques publiques se voit attribuées par l'Etat de collections de livres d'histoire, de science ou de géographie afin de rendre ces savoirs accessibles sur tout le territoire national.

La grande entreprise de l'école républicaine, se développe sur le territoire pendant la grande première moitié du XXe siècle, lissant les accents régionaux, favorisant une histoire de France globale,

sous couvert d'atténuer les inégalités sociales, ce qu'elle a sans doute permis. Et pourtant, d'autres pédagogies naissent parallèlement et n'ont jamais cessées de co-exister au modèle républicain. Celles-ci font aujourd'hui l'objet d'un regain d'intérêt de l'opinion publique au moment où le système traditionnel Education Nationale peine à défendre son modèle. Le bilan de l'égalité des chances, les études sociologiques sur la détermination sociale de Bourdieu, la réforme de la formation des professeurs, la fracture sociale, etc... sont autant de faits tangibles qui fragilisent le système rêvé de Jules Ferry.

B. L'émergence de pédagogies « alternatives » et leur âge d'or

On peut dire qu'aujourd'hui les pédagogies parfois nées au début du XXe siècle (Freinet, Steiner, Montessori...) font l'objet de regain d'intérêt à la fois pour de jeunes enseignants qui cherchent de nouveaux outils à leur pratique professionnelle ou pour des parents soucieux d'une éducation individualisée pour leurs enfants.

L'intérêt pour ces pédagogies dites « alternatives » vient surtout questionner l'Etat dans sa démarche égalitaire d'accès à l'éducation. Comme l'échec d'un modèle pourtant fondé sur les valeurs de la république, mais qui oublierait que la société est faite d'individus aux besoins spécifiques. Ces nouvelles écoles, s'inspirant de l'une ou l'autre des pédagogies « alternatives » remettent en question la plupart du temps la forme du système éducatif, moins que le fond. Le modèle des enfants en blouse est malmené par un système privé d'écoles qui se dotent de pédagogies en opposition avec celle de l'Etat.

Et pourtant, la capacité d'un Etat à promulguer une école gratuite et pour tous est un engagement fort. Les écoles privées restent marginales et coûteuses pour une population minoritaire. Comment l'Etat doit-il faire évoluer son modèle pour que celui-ci évolue avec les attentes d'une société plus cultivée, plus exigeante en matière d'éducation et en cohérence avec des exigences financières certaines ?

La charge est très lourde, on perçoit très vite même la surcharge que l'on souhaite faire reposer sur les épaules d'une Education nationale à bout de souffle.

II. L'éducation comme enjeu sociétal et collectif

Et si l'éducation n'était pas juste une affaire d'Etat mais une affaire de société. Le rôle collectif d'une société dans la transmission des savoir-être et savoir-faire est aujourd'hui placé au second plan lorsqu'on parle d'éducation.

A. La philosophie de l'éducation populaire perdue ou retrouvée ?

Parallèlement à la mise en place de l'école républicaine, au début du XXe siècle, cohabitait l'éducation populaire, aux valeurs collaboratives et culturelles partagées et accessibles. On y retrouve la trace à travers certaines structures historiques comme Léo Lagrange par exemple. Mais on peut dire que ces structures sont en difficultés aujourd'hui. Les Maisons des jeunes et de la Culture créées dans les années 1980 souffrent de difficultés de fonctionnement, à l'exception de quelques-unes bien connues : Bobigny pour son dynamisme ou Le Havre pour son architecture. Et pourtant le tout culturel de Jack Lang, la grande démocratisation de la Culture a ouvert le champ des pratiques amateurs : des pratiques musicales aux savoirs divers et variés.

Cette ouverture et cette « démocratisation » de la culture a donné naissance à une vision de la connaissance du champ culturel élargi qui a été fortement portée par les bibliothèques, elles-mêmes

dynamisées dans ces mêmes années. Hors des connaissances de base, traditionnellement enseignées à l'école par l'Etat, les connaissances individuelles, les savoirs faire culturels sont devenus autant de richesses à partager et qui font la valeur des individus parmi une société pluriculturelle. La notion de transmission de ces savoirs de citoyens à citoyens est rendue possible, sans intermédiaire, sans professeur et sans l'Etat. Les bibliothèques ouvrent leurs portes aujourd'hui aux usagers et offrent des temps de partage de savoir-faire, comme la médiathèque Louise Michel à Paris souvent citée.

En parallèle, dès 1991 avec le Manifeste de l'Unesco, les missions de formation tout au long de la vie font partie intégrante des missions des bibliothèques. Leurs collections doivent permettre un apprentissage permanent pour les citoyens apportant des informations vérifiées et actualisées, des contenus adaptés aux différents niveaux d'études, des fonds d'apprentissage pratiques en langue et en jardinage...etc. On conçoit donc que le fait de l'éducation est à tous et en toute autonomie.

L'éducation est désormais dotée d'outils multiples : l'école républicaine, les structures d'éducation populaire souvent associative et les médiathèques relevant des compétences des collectivités territoriales. On pourrait même observer que l'accessibilité aux savoirs démultipliés par l'ère numérique a fait naître une surcharge d'information. Une date non retenue sur les bancs de l'école est aujourd'hui immédiatement accessible en quelques clics sur internet. C'est une profonde remise en question de la connaissance. « Pas besoin d'apprendre, j'ai mon portable ! »

B. Le rôle de la famille dans l'éducation et sa définition première

Et c'est dans cette dernière partie, après cette réplique qu'un adolescent de n'importe quel niveau socio-culturel pourrait clamer que je souhaite recentrer le propos de l'éducation sur sa définition première et son cercle le plus intime, la famille.

L'éducation n'est-elle pas autre que l'apprentissage de connaissances, le savoir scientifique ou technique ? On parle d'éducation pour apprendre à se tenir à table, apprendre à respecter la parole des autres, apprendre à débattre de ses idées en respectant celles des autres. On parle d'éducation pour parler de ce qui fait société « être ensemble ». Le premier cercle est celui de la famille, c'est là qu'on y apprend les premières règles du respect et de la cohabitation. Ensuite, l'environnement familial définit les codes en lien avec ses pratiques religieuses, origines ethniques et sociales.

Quelle place l'Etat peut ou doit jouer pour accompagner cette cellule familiale si importante pour la construction des humains de demain et si éloignée de lui ? Fait-on entrer l'Etat dans le cercle familial et donc privé ? Certainement pas, l'affaire privée est une chose intime et silencieuse. Les thématiques sont pourtant d'actualité : violences familiales, inceste, femmes battues, précarité des foyers... Le système de protection sociale nationale, de même que le système judiciaire sont ainsi d'autres leviers de l'Etat pour intervenir et favoriser le bien-être et l'épanouissement de ces citoyens.

L'accompagnement à la parentalité est un réseau d'acteurs structurés dans lequel les médiathèques ont aussi leur place. La relation du parent menant son enfant à la médiathèque, l'aidant au choix de ses lectures, l'accompagnant dans les apprentissages sont autant de valeurs sociales à défendre dans les médiathèques. Des dispositifs spécifiques, très qualitatifs comme Des Livres à Soi (Montreuil) se recentrent sur le potentiel énorme de transmission qu'il y a entre un parent et son enfant lorsqu'on raconte une histoire, lorsqu'on décrit simplement une image ou qu'on prend simplement ce temps de partage.

Conclusion

L'éducation demande à être appréhendée dans toute sa complexité. On entend par là, la multiplicité des champs qu'elle recouvre. La responsabilité de l'Etat n'est pas juste de se doter d'un système éducatif, certes obligatoire et gratuit pour se débarrasser de ses engagements à l'encontre des citoyens. La responsabilité des familles n'est pas juste de mettre ses enfants à l'école ou dans les mains d'éducateurs habilités. La question de l'éducation est une affaire de tous, qui trouve sa place à l'école, à la maison, à la bibliothèque et dans de nombreux lieux publics. A charge de l'Etat de rappeler que ce qui fait société, c'est la volonté d'organiser une vie ensemble.

Epreuve 2 :

Q1 : La mise en place de lecture de contes par des Drags Queens, proposée par le responsable de l'action culturelle, suscite des questionnements nouveaux quant à l'inclusion du publics spécifiques dans les animations. Cette réflexion globale sur la définition de la bibliothèque inclusive mérite d'être posée en équipe, si cette question n'a pas déjà été traitée dans la rédaction du PCS de l'établissement. Il convient donc de questionner l'équipe quant aux objectifs attendus de la mise en place d'une telle animation au regard du reste des propositions d'animations culturelles. Cette action doit pouvoir s'inscrire dans les objectifs fixés par le projet d'établissement. Sa lisibilité pour les agents et le public est essentielle, de manière à ce que le sens donné à cette action soit compris.

L'implication des partenaires locaux concernés (associations de lutte contre l'homophobie, planning familial...etc) est primordiale à la réflexion et la mise en place de cette action. Si le climat de la commune est défavorable à la mise en place d'une telle action, ils sauront, par leur expertise du terrain, le mettre en évidence ou l'accompagner. Par ailleurs, une validation des élus du dispositif élaboré par les équipes de la médiathèque et les partenaires devra permettre le déploiement de l'animation en toute transparence et avec le soutien des élus de la commune.

Q2 : La création d'un nouvel équipement dans le quartier prioritaire est l'opportunité de concevoir un lieu adapté aux usages de la médiathèque mais aussi de créer des espaces possibles pour le coupler avec une offre du type artothèque. Cela dépend de l'avancement du projet de construction.

Si la commune ne dispose pas déjà d'une artothèque, cela présuppose la création d'un fonds d'art ou le conventionnement avec une association « artothèque » locale existante. Le projet diffère en ce sens que pour la création d'un fonds qui propose des œuvres à prêter, la collectivité doit provisionner un budget de création de fonds, une espace adapté (réserve) de conservation des œuvres et un espace d'exposition. Il s'agit à part entière de la création d'un nouveau service à l'intérieur de la structure de lecture publique. Il convient donc de faire un diagnostic territorial de l'offre artistique sur le territoire, d'évaluer l'offre existante ou la pertinence de la développer.

Si le PCS de l'établissement est en cours de rédaction, c'est un élément essentiel du futur bâtiment à ajouter au projet. Ainsi sa conception pourra intégrer les besoins inhérents à la création de la médiathèque-arothèque. Le choix sera soumis à l'arbitrage du comité de pilotage du nouveau

projet, et le budget prévisionnel de l'équipement en investissement et en fonctionnement validé par l'instance décisionnaire.

Si, a contrario, le projet de construction est plus avancé et que l'artothèque n'a pas été prévue au PCSES. Il conviendra de voir avec l'élue culture l'impact attendu de cette demande pour ce territoire. Si le quartier en question est en renouvellement urbain, d'autres services ou dispositifs pourraient permettre de développer un projet à caractère artistique. De même, le développement de partenariat structuré entre la future médiathèque et Fonds Régional d'art contemporain ou une artothèque associative locale, permettrait la mise en œuvre d'une proposition de médiation artistique. Les possibilités sont nombreuses, reste à définir les besoins et les attentes, et les inclure dans le PCSES de l'établissement futur.

Q3 : Une fois informée par la personne qui est sur site, je prends contact avec la bibliothécaire responsable de l'animation ou de la médiathèque, lieu de l'événement. Je demande à ce responsable sa version des événements, et de s'enquérir de l'état de la famille dont les enfants ont été agressés. Je lui demande également de prendre leurs coordonnées et de donner celles de la direction du réseau (les miennes) afin d'assurer un suivi et un dialogue avec la famille. S'il possible de me rendre sur le site dans un temps courts, alors il sera préférable que la direction se déplace directement.

Dans un 2^e temps il conviendra de convoquer l'agent avec son responsable direct N+1 le plus rapidement, afin d'écouter également la version de cet agent et de revenir sur les raisons qui ont conduits à ce geste impardonnable de la part d'un agent public. Une procédure auprès des ressources humaines de la collectivité de recadrage pourra être mis en place si ce geste ne fait l'objet d'aucune remise en question de l'agent.

Q4 : Un projet d'extension des horaires d'ouverture des 3 médiathèques de la commune nécessite un travail approfondi de diagnostic et d'accompagnement au changement.

Ce projet d'extension des horaires d'ouverture ne doit pas être décidé par les élus seuls, ni même par la direction. Il s'agit d'un travail d'évaluation des besoins, de réflexion globale sur les 3 établissements de la commune de l'offre de lecture publique. Depuis le rapport Orsenna, les projets d'extensions d'horaires des médiathèques sont accompagnés par la DRAC sur les financements des postes nécessaires au lancement mais aussi sur l'élaboration du projet grâce aux financements d'études et de diagnostic complet du territoire.

La question des ressources humaines doit être au centre du dispositif afin de sécuriser les agents sur de nouveaux emplois du temps ou sur les attentes du dispositifs (nouvelles actions, nouveaux publics...), mais aussi pour impliquer le service des ressources humaines sur l'enjeu sur les effectifs des établissements d'un tel projet à long terme, après l'arrêt des aides financières allouées par la DRAC par exemple.

Après le diagnostic territorial, après la définition des objectifs en terme du public attendu, après l'élaboration des horaires et des actions de médiation associées, il conviendra de présenter en commission administrative paritaire les nouveaux emplois du temps des agents de même que les compensations qui auraient été pu négociées lors des réunions de travail en équipe (en présence ou non des représentants syndicaux). Il est primordial d'associer les agents des médiathèques à la définition des horaires et des publics attendus en terme de fréquentation des établissements médiathèque de ce territoire.